

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE PIERREFONTAINE-VERCEL



**CONSEIL DE COMMUNAUTE
DU LUNDI 5 OCTOBRE 2009
A GUYANS-DURNES**



COMPTE RENDU DE REUNION- 06/10/2009

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

*** SIGNALÉTIQUE ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE A L'ECHELLE DU PAYS :**

Le schéma de développement économique du pays réalisé en 2008 a déterminé plusieurs actions prioritaires à mettre en œuvre, dont la réalisation d'une opération globale de signalétique économique et touristique.

Le projet consiste en la mise en place d'une signalétique à l'échelle du Pays des Portes du Haut-Doubs : conception, fabrication, fourniture, pose et entretien de mobiliers de signalétique aux entrées du pays, dans les zones d'activités intercommunales, dans les sites touristiques et/ou naturels où la fréquentation est importante et dans chaque commune du territoire.

Les lieux d'implantation des panneaux ont été déterminés par les commissions mixtes économie et tourisme.

Le marché sera constitué de 4 tranches :

1 tranche ferme (économie) : conception, fabrication, fourniture, pose et maintenance de mobiliers à vocation économique sur les zones d'activités intercommunales du pays (Etalans, Orchamps-Vennes, Avoudrey, Nods)

3 tranches conditionnelles (tourisme) :

- Tranche conditionnelle 1 : implantation d'un RIS (relais information services) aux 5 entrées de pays : Etalans, Pierrefontaine les Varans ou Laviron, Nods, Fuans, Orsans
- Tranche conditionnelle 2 : implantation d'un RIS dans les sites touristiques où la fréquentation est importante (9 lieux pressentis : Consolation, Gouffre de Poudrey,

Grotte de la Glacière, Ferme du Montagnon, Musée Pergaud, Ages de Loray, Dinoozo, Roche de HautePierre Le Châtelet, Eglise de Leugney)

Sur proposition du bureau :

- **Tranche conditionnelle 3 :** implantation de deux panneaux à l'entrée de tous les villages du pays (logo du pays + « bienvenue dans le pays portes du haut-doubs »)

Compte-tenu de la capacité administrative plus importante de la CCPV, la CCPPV et la CCPS ont décidé de former un groupement de commandes pour lancer un appel d'offres auprès des prestataires spécialisés en matière de signalétique.

La Communauté de communes de Pierrefontaine-Vercel a été désignée comme coordonnateur du groupement mais chaque membre du groupement devra signer et assurer l'exécution du marché qui le concerne avec le prestataire retenu.

⇒ **Le conseil de communauté :**

- **autorise le président à signer la convention relative au groupement de commande concernant le marché de signalétique économique et touristique du pays des Portes du Haut-Doubs**
- **autorise en conséquence la réalisation de la procédure d'appel d'offres relative à ce marché**
- **d'ouvrir les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération au budget 2010**

*** INFORMATIONS ECONOMIQUES DIVERSES :**

➤ **Marché de travaux plateformage 2 parcelles ZA Etalans**

Le marché de plateformage est arrivé à terme en juillet 2009. Montant maximum atteint (1 200 000 € TTC). La CCPPV a dû relancer durant l'été une consultation pour terminer le plateformage des parcelles des entreprises Charm'ossature et Peyrafort.

Sur avis de la CAO, le Président a choisi de retenir l'entreprise Dromard, pour un montant de 186 750 € HT. (l'estimation avait été chiffrée à 274 000 euros)

➤ **Etat d'avancement des études préalables à l'extension de la ZA d'Etalans**

Etude loi sur l'eau

Etude d'urbanisme environnemental

➤ **Projet Ogimat/Pré Vision**

Monsieur Tripard a renoncé à sa réserve foncière sur l'extension ⇒ le découpage initialement proposé par Pré vision est maintenant envisageable.

➤ **Information sur le bâtiment industriel de Fournets-Luisans**

Fin du bail avec Cofima Products au 31 août 2009.

Le retard de loyers (21 393 €) a fait l'objet d'un étalement sur 12 mois, avec caution personnelle d'un actionnaire solvable de la société.

Recherche d'un nouveau locataire pour le bâtiment

*** Demande d'implantation de l'entreprise Terres Comtoises à Avoudrey**

L'entreprise Terres Comtoises (ex Coopadou) a renouvelé son intérêt pour une implantation à moyen terme derrière la ZA intercommunale à Avoudrey.

SERVICES A LA POPULATION

**** Demande de prise de compétence transport à la demande (TAD)***

La mise en place d'un service de Transport à la Demande sur le Pays constitue l'une des actions prioritaires issues du schéma de services à la population du territoire. La Commission Services, réunie le 16 septembre dernier, a commencé à travailler sur cette thématique. Un certain nombre de questionnements a été abordé tels que : le type de public, le mode de fonctionnement (régie directe ou marché avec une entreprise, réservation par du personnel embauché par la collectivité, déplacements à réaliser selon les demandes des clients avec des points de ramassage précis dans les communes), Le projet doit encore être affiné, l'existant doit être clairement analysé et les besoins précisément identifiés.

Pour autant, la Communauté de Communes ne possède pas la compétence Transport à la Demande qui appartient pour l'instant au Conseil Général du Doubs. Or, la Communauté de Communes doit s'engager dans la modification de ses statuts pour d'autres domaines. Cette procédure juridique étant longue à mettre en œuvre, il semble préférable d'anticiper l'avenir et de demander dès maintenant le transfert de compétence afin d'avoir, le moment voulu, la capacité juridique de mettre en place ce type de projet.

A titre d'information, un TAD sur notre territoire pourrait représenter un coût de fonctionnement annuel estimé entre 20 000 et 30 000 €, duquel il faut déduire les tarifs des usagers et la subvention du Conseil Général qui peut représenter jusqu'à 50 % de la somme résiduelle restant à la charge de la collectivité (jusqu'à maintenant, cette subvention était dégressive sur 3 ans mais le CG est en train de revoir sa politique transport). Toutefois, le coût de la mise en place d'un tel projet dépendra du système qui sera adopté.

≥ Le conseil de communauté diffère la décision de prise de compétence, dans l'attente de retours d'expérience d'autres territoires ayant mis en œuvre le transport à la demande.

VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

**** Attribution de subventions pour les manifestations : 2^{ème} vague***

Pour rappel, la Commission Vie Associative et Culturelle dispose chaque année d'une enveloppe permettant de subventionner des associations au titre de leurs manifestations. En 2009, la somme est de 5 000 €. Un premier dépôt de dossiers a été effectué le 15 avril dernier pour les manifestations se déroulant entre le 1^{er} janvier 2009 et le 30 septembre 2009. 3 actions ont été retenues à cette occasion et une première enveloppe de 3 000 € a été distribuée.

Un deuxième dépôt de dossier était programmé pour fin août-début septembre et destiné à financer les projets de manifestations qui se dérouleront entre le 1^{er} octobre 2009 et le 28 février 2010. 3 dossiers ont été déposés.

La commission devant se réunir le 28 septembre 2009 pour les étudier, les résultats de cette analyse vous seront communiqués lors de la séance.

Pour rappel, voici les critères actuellement inscrits dans les statuts de la Communauté de Communes : manifestations et événements culturels, citoyens ou festifs mis en place à l'échelle du territoire intercommunal et répondant aux trois critères suivants, sachant que ces critères ne sont pas cumulatifs :

- se dérouler sur plusieurs communes ou avoir un caractère itinérant
- impliquer au minimum 2 associations ou deux acteurs locaux dans le cadre d'un partenariat
- avoir un caractère innovant.

Ces critères ne donnant pas entièrement satisfaction, notamment celui concernant l'innovation qui présentait trop de difficultés dans sa définition, la Commission a souhaité revoir la procédure et propose de modifier les statuts selon les nouveaux critères suivants :

Mise en place de manifestations et d'événements à caractère sportif, culturel, citoyen à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes. Pour être d'intérêt communautaire, ces manifestations ou événements devront, plus précisément :

- pour les événements sportifs : s'ouvrir à une autre thématique telle que le citoyen, le culturel, ... le sport n'étant que le support et non une fin en soi
- pour les événements culturels : il pourra s'agir de spectacles de musique, de théâtre, d'expositions, ...
- pour les événements citoyens : il pourra s'agir de manifestations favorisant la sensibilisation au développement durable, la création d'un lien social (ex : manifestations de type intergénérationnel), la prise en compte de la santé, de la prévention, ...
- de manière générale, favoriser une meilleure connaissance du territoire et de ses acteurs
- associer au minimum deux associations dont au moins une de la Communauté de Communes de Pierrefontaine-Vercel (CCPPV), c'est-à-dire qu'une manifestation se déroulant sur le territoire de la Communauté de Communes des Premiers Sapins (autre communauté de communes composant le Pays des Portes du Haut-Doubs) devra obligatoirement comprendre dans les organisateurs principaux une association de la CCPPV,
- viser un large public.

A noter, seront particulièrement encouragées les manifestations qui sont à la croisée de plusieurs thématiques (par exemple : sport et culture, ...).

≥ le conseil de communauté décide de modifier les statuts ultérieurement, dans la même procédure que pour le transport à la demande

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Pour rappel, la Communauté de Communes avait en janvier 2008 notifié à l'entreprise R'LAN un marché relatif à l'établissement et la maintenance d'un réseau de communications électroniques pour la couverture en Haut-Débit des communes de Fournets-Luisans, Longemaison, Guyans-Vennes et Voires. L'opérateur qui exploite ce réseau depuis juin 2008 et qui offre ses services Internet est Wizéo.

Or, depuis la mise à disposition effective du réseau, les abonnés rencontrent de multiples problèmes : coupures du réseau régulières, hotline injoignable, ... Par ailleurs, à partir du 3 août dernier, une panne de réseau dans tout le département a empêché tout abonné de se connecter. Après deux rencontres effectuées avec les représentants de chacune des sociétés, il ressort clairement qu'un contentieux entre les deux entreprises est l'unique cause du mauvais fonctionnement d'un équipement public, les deux sociétés utilisant des moyens techniques pour faire pression l'une sur l'autre, au mépris total des intérêts des financeurs et des usagers.

C'est pourquoi, le Bureau réuni le 21 septembre 2009, a décidé de :

- faire parvenir à titre conservatoire, à la société R'LAN, un ordre de service de suspension provisoire du marché. En effet, compte-tenu du contexte, il paraissait déraisonnable de continuer les travaux notifiés à la société R'LAN le 15 mai 2009 concernant le déploiement du réseau en tranche conditionnelle sur les communes de Bremondans, Magny-Châtelard, Plaimbois-Vennes, La Sommette, Villers-Chief, Laviron et Flangebouche.
- Saisir la justice, en l'occurrence le Procureur de la République afin de l'informer de la situation. Des entreprises privées ne peuvent en effet, utiliser en toute impunité un bien public pour régler un différend purement commercial.
- **≥Le conseil de communauté approuve la suspension de la tranche conditionnelle à titre conservatoire afin d'éviter aux sept communes concernées les mêmes déboires subis par les quatre communes concernées par la première tranche de travaux et demande au Président de saisir un expert. Le conseil approuve également la saisine de Mr le Procureur de la République.**

ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

- 1) Nous avons l'opportunité de transmettre nos délibérations et arrêtés par voie électronique à la sous-Préfecture. Cela implique :
- une convention avec l'Etat,
 - le choix d'un opérateur agréé.

La société FAST , filiale de la Caisse Des Dépôts et Consignations, fait une proposition s'élevant à 492 € HT par an pour assurer ce service.

L'intérêt pour la Communauté de Communes est triple :

- fiabilité des envois et des retours sans passer par la Poste,
- rapidité,
- économie de frais d'envoi conséquents.

≥ Le conseil de communauté décide l'adhésion à cette procédure.

- 2) Il y a lieu de créer un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe, afin d'y nommer Emmanuel NEVOYER qui a réussi l'examen professionnel correspondant, et de supprimer le poste d'adjoint administratif 2nd classe qu'il occupe actuellement.

≥ Le conseil de communauté approuve la proposition

- 3) La SCI L'Alliance demande l'exonération de la taxe OM (1321 € en 2008) car ses déchets sont éliminés en totalité par un prestataire privé.

La réglementation n'oblige pas la Communauté de Communes à satisfaire la demande car la ZA de la Croix de Pierre est desservie par le service. L'entreprise peut présenter à la collecte ses déchets assimilables à des déchets ménagers, à l'exclusion de ses déchets industriels qui doivent être traités à part.

A noter que les locaux affectés à la fabrication sont d'ores et déjà exonérés de base d'imposition, en vertu de l'article 1521 du Code Général des Impôts.

≥ Le conseil de communauté donne avis défavorable à la demande de la SCI l'Alliance.

Ce type de situation sera partiellement réglé dès la mise en place de la redevance incitative.

ENVIRONNEMENT – DECHETS

- 1) La société ECO –EMBALLAGES propose un avenant au contrat relatif aux soutiens à verser pour les cartons.

Désormais, les soutiens seraient proportionnels aux quantités collectées (carton + papier).

A noter qu'à ce jour, les papiers ne faisaient pas l'objet de soutien.

Le taux de soutien serait de 22% pour 2009.

En aucun cas, les soutiens ne peuvent être inférieurs à ceux perçus en 2007 (à performances constantes).

≥ Le conseil de communauté autorise le Président à signer l'avenant à intervenir.

2) Marché à procédure adaptée : Etude préalable à la mise en place éventuelle d'une redevance incitative .

5 offres sont parvenues.

2 candidats ont été invités à un entretien de sélection définitive.

Le cabinet INDIGGO a présenté une offre complète et bénéficie de plusieurs expériences dans ce type d'étude.

La proposition du cabinet INDIGGO s'élève à 34 202 € TTC , subventionnable à 80%.

Il convient de choisir une option proposée pour la confection d'un dossier de connaissance et d'optimisation des coûts, vivement conseillé par ECO-EMBALLAGES.

L'option s'élève à 2511.60 € TTC , subventionnable forfaitairement par ECO-EMBALLAGES à hauteur de 0.50 € par habitant soit 866.50 €.

≥Le conseil de communauté approuve la conduite de ce marché à procédure adaptée.

SERVICE TECHNIQUE

Nous avons l'opportunité d'acquérir un point-à-temps automatique à un prix intéressant.

Le dossier joint à la présente note synthétise l'intérêt de cet achat.

≥ Le conseil de communauté décide l'achat du point à temps automatique permettant d'apporter aux communes un service efficace pour les réfections de voirie.

ZONE DE DEVELOPPEMENT EOLIEN

Je vous rendrai compte d'une réunion qui aura eu lieu Mercredi 30 Septembre au siège de l'ADEME à Besançon.

En effet, il m'a paru opportun de recueillir des informations objectives sur ce sujet sensible, avant de vous proposer ou non l'engagement d'une étude et la prise de compétence ZDE.

≥Le conseil de communauté décide de confier au cabinet OPALE la conduite d'une étude préalable permettant de déposer, le cas échéant, un dossier de création de une ou plusieurs zones de développement éolien. Cette étude à titre gratuit restera la propriété de la CCPPV.

La prise éventuelle de compétence fera l'objet d'un examen ultérieur.

Vu, Bernard CANTENEUR, pour être diffusé à Mesdames et Messieurs les délégués, à Mr Georges GRUILLOT, Président d'honneur, et à Mr le Président de la Communauté de Communes des 1ers Sapins.